

**GRILLE DE TARIFICATION
LOCATION DE SALLES ET DE TERRAINS**

DESCRIPTION	TARIF
<p>9. <u>Tarification des salles du centre municipal Aimé-Guérin</u></p> <p><u>Dépôt de garantie</u></p> <p>Dépôt de garantie exigé pour toute demande de réservation de salle pour un groupe de 1 à 59 personnes, pour toute activité à caractère social, pour un résident ou un non-résident;</p> <p align="right">250,00 \$</p> <p>Dépôt de garantie exigé pour toute demande de réservation de salle pour un groupe de 60 personnes et plus, pour toute activité à caractère social, pour un résident ou un non-résident;</p> <p align="right">500,00 \$</p> <p><u>Escompte</u></p> <p>Rabais de 10 % pour toute location de 8 heures et plus consécutives</p> <p><u>Tarification – Espace pour événement</u> (tarif horaire incluant les taxes applicables)</p> <p>Organismes reconnus par la Ville et partenaires</p> <p><u>L'Alvéole, espace créatif**</u> (capacité légale 20 personnes)</p> <p>Préparation 19,36 \$ Évènement 38,72 \$</p> <p><u>Portage*, Marais, Rapides, Ruisseau, Berges*</u> (capacité légale 30 personnes)</p> <p>Préparation 12,90 \$ Évènement 25,80 \$</p> <p><u>De l'Étang*, de la Source</u> (capacité légale 60 personnes)</p> <p>Préparation 17,43 \$ Évènement 34,87 \$</p>	

<u>Des Amarres, ETSO</u> (capacité légale 125 personnes)	
Préparation	21,97 \$
Évènement	43,94 \$
<u>Gymnase</u> (capacité légale 325 personnes)	
Préparation	34,95 \$
Évènement	69,90 \$
<u>Des Amarres et Gymnase</u> (capacité légale 450 personnes)	
Préparation	56,93 \$
Évènement	113,85 \$
Résidents (Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non reconnus par la Ville mais dont leur siège est à Sainte-Catherine / Pour les propriétaires d'immeubles ou d'entreprises dont leur siège est à Sainte-Catherine)	
<u>L'Alvéole, espace créatif**</u> (capacité légale 20 personnes)	
Préparation	25,81 \$
Évènement	51,63 \$
<u>Portage*, Marais, Rapides, Ruisseau, Berges*</u> (capacité légale 30 personnes)	
Préparation	17,21 \$
Évènement	34,42 \$
<u>De l'Étang*, de la Source</u> (capacité légale 60 personnes)	
Préparation	20,80 \$
Évènement	41,60 \$
<u>Des Amarres, ETSO</u> (capacité légale 125 personnes)	
Préparation	29,30 \$
Évènement	58,59 \$
<u>Gymnase</u> (capacité légale 325 personnes)	
Préparation	46,61 \$
Évènement	93,22 \$
<u>Des Amarres et Gymnase</u> (capacité légale 450 personnes)	
Préparation	75,89 \$
Évènement	151,79 \$
Non-résidents (Pour les particuliers non résidents / Pour les organismes non reconnus par la Ville dont leur siège est hors Sainte-Catherine / Pour les entreprises dont leur siège est hors Sainte-Catherine et autres)	
<u>L'Alvéole, espace créatif**</u> (capacité légale 20 personnes)	
Préparation	32,27 \$
Évènement	64,53 \$

<u>Portage*, Marais, Rapides, Ruisseau, Berges*</u> (capacité légale 30 personnes)	
Préparation	21,50 \$
Évènement	43,01 \$
<u>De l'Étang*, de la Source</u> (capacité légale 60 personnes)	
Préparation	29,06 \$
Évènement	58,13 \$
<u>Des Amarres, ETSO</u> (capacité légale 125 personnes)	
Préparation	36,62 \$
Évènement	73,24 \$
<u>Gymnase</u> (capacité légale 325 personnes)	
Préparation	58,26 \$
Évènement	116,51 \$
<u>Des Amarres et Gymnase</u> (capacité légale 450 personnes)	
Préparation	94,87 \$
Évènement	198,75 \$
<u>Tarification – Espace partagé de cotravail</u> (tarification incluant les taxes applicables)	
Résidents	
<u>Salle de la Rive</u>	
1 heure	8,84 \$
4 heures	16,38 \$
Jour	21,84 \$
Mois	436,80 \$
Exclusivité de l'espace – 1 heure	20,02 \$
Non-résidents	
<u>Salle de la Rive</u>	
1 heure	10,92 \$
4 heures	20,28 \$
Jour	27,04 \$
Mois	540,80 \$
Exclusivité de l'espace – 1 heure	24,96 \$
Notes sur la tarification des salles au centre municipal Aimé-Guérin	
Pour chacune des réservations, le locataire signe un contrat de location dont il doit respecter intégralement les conditions.	
* Matériel audiovisuel disponible (téléviseur, lecteur DVD et câblage). Location d'équipement de 50,00 \$.	
** La location de L'Alvéole, espace créatif comprend l'accès à un ensemble d'outils technologiques et de matériel audiovisuel sans frais supplémentaires. Des frais pourraient s'appliquer pour le matériel à usage unique. L'utilisation de matériel spécialisé pourrait nécessiter une formation préalable (des frais peuvent s'appliquer) et faire l'objet de frais de location.	

<p>Pour les locations lors d'un jour férié incluant la période du 27 au 30 décembre : les frais reliés à l'entretien seront au tarif de location de la salle auquel sera ajouté le salaire horaire payé à l'employé, en fonction de la période de la journée, majoré du coût réel des bénéfices marginaux et de 15 % pour couvrir les frais d'administration. Un minimum de 3 heures sera également ajouté en main-d'œuvre à la facture pour la préparation et le nettoyage après l'évènement.</p> <p>SOCAN : Le coût réel du tarif 8 de la SOCAN en vigueur, plus les frais et taxes applicables, seront facturés à tout locataire faisant jouer de la musique.</p>																																																			
<p>10. Tarification de location d'équipements (tarif journalier incluant les taxes applicables)</p> <table data-bbox="451 658 1474 1505"> <tr><td>Cafetière (60 et 100 tasses)</td><td>15,00 \$</td></tr> <tr><td>Chaise plastique</td><td>2,00 \$</td></tr> <tr><td>Chariot élévateur</td><td>100,00 \$</td></tr> <tr><td>Chevalet</td><td>5,00 \$</td></tr> <tr><td>Équipement de projection fixe</td><td>75,00\$</td></tr> <tr><td>Extension électrique</td><td>5,00\$</td></tr> <tr><td>Lumière décorative</td><td>15,00\$</td></tr> <tr><td>Machine à popcorn</td><td>60,00 \$</td></tr> <tr><td>Micro (avec et sans fil)</td><td>10,00 \$</td></tr> <tr><td>Micro casque sans-fil</td><td>20,00 \$</td></tr> <tr><td>Nappe de table</td><td>5,00 \$</td></tr> <tr><td>Panneau de scène</td><td>20,00 \$</td></tr> <tr><td>Projecteur</td><td>50,00 \$</td></tr> <tr><td>Radio Bluetooth</td><td>30,00 \$</td></tr> <tr><td>Radio régulier</td><td>10,00 \$</td></tr> <tr><td>Rideau de scène avec support (section 10 pieds)</td><td>30,00 \$</td></tr> <tr><td>Système de son fixe</td><td>50,00 \$</td></tr> <tr><td>Tableau blanc</td><td>5,00\$</td></tr> <tr><td>Table bistro</td><td>10,00 \$</td></tr> <tr><td>Table rectangulaire plastique</td><td>5,00 \$</td></tr> <tr><td>Tapis bleu de gymnastique</td><td>5,00 \$</td></tr> <tr><td>Téléviseur fixe</td><td>50,00 \$</td></tr> <tr><td>Téléviseur sur roulette</td><td>50,00 \$</td></tr> <tr><td>Trépied micro</td><td>5,00 \$</td></tr> <tr><td>Toile de projection</td><td>10,00 \$</td></tr> </table>	Cafetière (60 et 100 tasses)	15,00 \$	Chaise plastique	2,00 \$	Chariot élévateur	100,00 \$	Chevalet	5,00 \$	Équipement de projection fixe	75,00\$	Extension électrique	5,00\$	Lumière décorative	15,00\$	Machine à popcorn	60,00 \$	Micro (avec et sans fil)	10,00 \$	Micro casque sans-fil	20,00 \$	Nappe de table	5,00 \$	Panneau de scène	20,00 \$	Projecteur	50,00 \$	Radio Bluetooth	30,00 \$	Radio régulier	10,00 \$	Rideau de scène avec support (section 10 pieds)	30,00 \$	Système de son fixe	50,00 \$	Tableau blanc	5,00\$	Table bistro	10,00 \$	Table rectangulaire plastique	5,00 \$	Tapis bleu de gymnastique	5,00 \$	Téléviseur fixe	50,00 \$	Téléviseur sur roulette	50,00 \$	Trépied micro	5,00 \$	Toile de projection	10,00 \$	
Cafetière (60 et 100 tasses)	15,00 \$																																																		
Chaise plastique	2,00 \$																																																		
Chariot élévateur	100,00 \$																																																		
Chevalet	5,00 \$																																																		
Équipement de projection fixe	75,00\$																																																		
Extension électrique	5,00\$																																																		
Lumière décorative	15,00\$																																																		
Machine à popcorn	60,00 \$																																																		
Micro (avec et sans fil)	10,00 \$																																																		
Micro casque sans-fil	20,00 \$																																																		
Nappe de table	5,00 \$																																																		
Panneau de scène	20,00 \$																																																		
Projecteur	50,00 \$																																																		
Radio Bluetooth	30,00 \$																																																		
Radio régulier	10,00 \$																																																		
Rideau de scène avec support (section 10 pieds)	30,00 \$																																																		
Système de son fixe	50,00 \$																																																		
Tableau blanc	5,00\$																																																		
Table bistro	10,00 \$																																																		
Table rectangulaire plastique	5,00 \$																																																		
Tapis bleu de gymnastique	5,00 \$																																																		
Téléviseur fixe	50,00 \$																																																		
Téléviseur sur roulette	50,00 \$																																																		
Trépied micro	5,00 \$																																																		
Toile de projection	10,00 \$																																																		
<p>11. Tarification des terrains de soccer (tarif horaire incluant les taxes applicables)</p> <p>Les terrains extérieurs sont éclairés dès 19h et ce, de septembre à mars et dès 20h30, d'avril à août</p> <p>Organismes reconnus par la Ville et partenaires</p> <p><u>Micro-soccer naturel</u> (15 participants)</p> <table data-bbox="451 1962 1474 2110"> <tr><td>Non éclairé</td><td>4,68 \$</td></tr> <tr><td>Éclairé</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>Demi-pratique non éclairée</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>Demi-pratique éclairée</td><td>N/A</td></tr> </table> <p><u>Soccer à 7 naturel</u> (30 participants)</p> <table data-bbox="451 2231 1474 2378"> <tr><td>Non éclairé</td><td>9,10 \$</td></tr> <tr><td>Éclairé</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>Demi-pratique non éclairée</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>Demi-pratique éclairée</td><td>N/A</td></tr> </table>	Non éclairé	4,68 \$	Éclairé	N/A	Demi-pratique non éclairée	N/A	Demi-pratique éclairée	N/A	Non éclairé	9,10 \$	Éclairé	N/A	Demi-pratique non éclairée	N/A	Demi-pratique éclairée	N/A																																			
Non éclairé	4,68 \$																																																		
Éclairé	N/A																																																		
Demi-pratique non éclairée	N/A																																																		
Demi-pratique éclairée	N/A																																																		
Non éclairé	9,10 \$																																																		
Éclairé	N/A																																																		
Demi-pratique non éclairée	N/A																																																		
Demi-pratique éclairée	N/A																																																		

<u>Soccer à 9 ou à 11 naturel</u> (60 participants)	
Non éclairé	17,94 \$
Éclairé	27,04 \$
Demi-pratique non éclairée	9,10 \$
Demi-pratique éclairée	15,60 \$
<u>Soccer à 7 synthétique</u> (30 participants)	
Non éclairé	13,52 \$
Éclairé	20,28 \$
Demi-pratique non éclairée	6,76 \$
Demi-pratique éclairée	10,14 \$
<u>Soccer à 11 synthétique</u> (60 participants)	
Non éclairé	27,04 \$
Éclairé	40,56 \$
Demi-pratique non éclairée	13,52 \$
Demi-pratique éclairée	20,28 \$
Résidents (Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non reconnus par la Ville mais dont leur siège est à Sainte-Catherine / Pour les propriétaires d'immeubles ou d'entreprises dont leur siège est à Sainte-Catherine)	
<u>Micro-soccer naturel</u> (15 participants)	
Non éclairé	5,98 \$
Éclairé	N/A
Demi-pratique non éclairée	N/A
Demi-pratique éclairée	N/A
<u>Soccer à 7 naturel</u> (30 participants)	
Non éclairé	11,96 \$
Éclairé	N/A
Demi-pratique non éclairée	N/A
Demi-pratique éclairée	N/A
<u>Soccer à 11 naturel</u> (60 participants)	
Non éclairé	23,92 \$
Éclairé	35,88 \$
Demi-pratique non éclairée	11,96 \$
Demi-pratique éclairée	17,94 \$
<u>Soccer à 7 synthétique</u> (30 participants)	
Non éclairé	17,94 \$
Éclairé	27,04 \$
Demi-pratique non éclairée	9,10 \$
Demi-pratique éclairée	13,52 \$
<u>Soccer à 11 synthétique</u> (60 participants)	
Non éclairé	35,88 \$
Éclairé	53,82 \$
Demi-pratique non éclairée	17,94 \$
Demi-pratique éclairée	27,04 \$

<p>Non-résidents (Pour les particuliers non résidents / Pour les organismes non reconnus par la Ville dont leur siège est hors Sainte-Catherine / Pour les entreprises dont leur siège est hors Sainte-Catherine et autres)</p> <p><u>Micro-soccer naturel</u> (15 participants)</p> <p>Non éclairé 7,54 \$ Éclairé N/A Demi-pratique non éclairée N/A Demi-pratique éclairée N/A</p> <p><u>Soccer à 7 naturel</u> (30 participants)</p> <p>Non éclairé 15,08 \$ Éclairé N/A Demi-pratique non éclairée N/A Demi-pratique éclairée N/A</p> <p><u>Soccer à 11 naturel</u> (60 participants)</p> <p>Non éclairé 29,90 \$ Éclairé 44,98 \$ Demi-pratique non éclairée 15,08 \$ Demi-pratique éclairée 22,62 \$</p> <p><u>Soccer à 7 synthétique</u> (30 participants)</p> <p>Non éclairé 22,62 \$ Éclairé 33,80 \$ Demi-pratique non éclairée 11,18 \$ Demi-pratique éclairée 16,90 \$</p> <p><u>Soccer à 11 synthétique</u> (60 participants)</p> <p>Non éclairé 44,98 \$ Éclairé 67,34 \$ Demi-pratique non éclairée 22,36 \$ Demi-pratique éclairée 33,80 \$</p> <p>Notes sur la tarification des terrains de soccer</p> <p>Pour chacune des réservations, le locataire signe un contrat de location dont il doit respecter intégralement les conditions.</p> <p>Pavillon de service du parc Fleur-de-Lys et vestiaire du terrain synthétique : À la discrétion de la Ville, le locataire pourrait avoir à acquitter des frais pour la présence d'un employé selon les conditions de travail en vigueur : temps réel de location auquel s'ajoute une heure de salaire horaire payé de l'employé, en fonction de la période de la journée majoré du coût réel des bénéfices marginaux et de 15 % pour couvrir les frais d'administration (pour ouverture / fermeture).</p>	
<p>12. Tarification des plateaux sportifs (tarif horaire incluant les taxes applicables)</p> <p>Les terrains extérieurs sont éclairés dès 19 h de septembre à mars et dès 20h30 d'avril à août.</p> <p>Organismes reconnus par la Ville et partenaires</p> <p><u>Pétanque / jeux de fer / basketball / jeux d'eau</u> (15 participants)</p> <p>Non éclairé 9,33 \$ Éclairé 13,99 \$</p>	

<u>Terrain de tennis* / Terrain de baseball</u>	
(30 participants)	
Non éclairé	18,65 \$
Éclairé	27,96 \$
<u>Patinoires Montcalm et Terry-Fox</u>	
(30 participants)	
Non éclairé	18,65 \$
Éclairé	27,96 \$
<u>Patinoire Fleur-de-Lys</u>	
(60 participants)	
Non éclairé	37,28 \$
Éclairé	55,93 \$
Résidents	
(Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non reconnus par la Ville mais dont leur siège est à Sainte-Catherine / Pour les propriétaires d'immeubles ou d'entreprises dont leur siège est à Sainte-Catherine)	
<u>Pétanque / jeux de fer / basketball / jeux d'eau</u>	
(15 participants)	
Non éclairé	12,43\$
Éclairé	18,65\$
<u>Terrain de tennis* / Terrain de baseball</u>	
(30 participants)	
Non éclairé	24,86 \$
Éclairé	37,28 \$
<u>Patinoires Montcalm et Terry-Fox</u>	
(30 participants)	
Non éclairé	24,86 \$
Éclairé	37,28 \$
<u>Patinoire Fleur-de-Lys</u>	
(60 participants)	
Non éclairé	49,71 \$
Éclairé	74,57 \$
Non-résidents	
(Pour les particuliers non résidents / Pour les organismes non reconnus par la Ville dont leur siège est hors Sainte-Catherine / Pour les entreprises dont leur siège est hors Sainte-Catherine et autres)	
<u>Pétanque / jeux de fer / basketball / jeux d'eau</u>	
(15 participants)	
Non éclairé	15,53 \$
Éclairé	23,30 \$
<u>Terrain de tennis* / Terrain de baseball</u>	
(30 participants)	
Non éclairé	31,08 \$
Éclairé	46,60 \$
<u>Patinoires Montcalm et Terry-Fox</u>	
(30 participants)	
Non éclairé	31,08 \$
Éclairé	46,60 \$

<p><u>Patinoire Fleur-de-Lys</u> (60 participants)</p> <p>Non éclairé Éclairé</p> <p>Notes sur la tarification des plateaux sportifs</p> <p>Pour chacune des réservations, le locataire signe un contrat de location dont il doit respecter intégralement les conditions.</p> <p>* Les détenteurs de la carte du citoyen peuvent réserver sans frais 1 terrain de tennis pour un maximum d'une plage horaire d'une heure par jour afin de garantir l'exclusivité du terrain.</p> <p>Pavillon de service du parc Fleur-de-Lys : À la discrétion de la Ville, le locataire pourrait avoir à acquitter des frais pour la présence d'un employé municipal selon les conditions de travail en vigueur : temps réel de location auquel s'ajoute une heure de salaire horaire payé de l'employé, en fonction de la période de la journée majoré du coût réel des bénéfices marginaux et de 15 % pour couvrir les frais d'administration (pour ouverture / fermeture).</p>	<p>62,14 \$ 93,22 \$</p>
<p>13. Tarification des gymnases d'école (tarif horaire)</p> <p>Organismes reconnus par la Ville et partenaires</p> <p>Bourlingueurs – Gymnase (610 m²) Odyssée – Gymnase (606 m²) Timoniers – Gymnase (990 m²)</p> <p>Résidents (Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non reconnus par la Ville mais dont leur siège est à Sainte-Catherine / Pour les propriétaires d'immeubles ou d'entreprises dont leur siège est à Sainte-Catherine)</p> <p>Bourlingueurs – Gymnase (610 m²) Odyssée – Gymnase (606 m²) Timoniers – Gymnase (990 m²)</p> <p>Non-résidents (Pour les particuliers non résidents / Pour les organismes non reconnus par la Ville dont leur siège est hors Sainte-Catherine / Pour les entreprises dont leur siège est hors Sainte-Catherine et autres)</p> <p>Bourlingueurs – Gymnase (610 m²) Odyssée – Gymnase (606 m²) Timoniers – Gymnase (990 m²)</p> <p>Notes sur la tarification des gymnases d'école</p> <p>Pour chacune des réservations, le locataire signe un contrat de location dont il doit respecter intégralement les conditions.</p> <p>Le locataire doit acquitter les frais pour la présence d'un employé municipal selon les conditions de travail en vigueur : temps réel de location auquel s'ajoute une heure de salaire horaire payé de l'employé, en fonction de la période de la journée majoré du coût réel des bénéfices marginaux et de 15 % pour couvrir les frais d'administration (pour ouverture / fermeture).</p>	<p>33,13 \$ 35,85 \$ 57,94 \$</p> <p>39,65 \$ 39,11 \$ 63,20 \$</p> <p>39,65 \$ 44,00 \$ 71,10 \$</p>
<p>14. Tarification des parcs pour cérémonie et événements sociaux excluant tout événement sportif (tarif horaire incluant les taxes applicables)</p> <p>Organismes reconnus par la Ville et partenaires</p> <p><u>Parcs ou espaces verts</u></p> <p>60 participants – non éclairé 60 participants – éclairé</p>	<p>37,28 \$ 55,93 \$</p>

125 participants – non éclairé	58,26 \$
125 participants – éclairé	87,38 \$
250 participants – non éclairé	100,97 \$
250 participants – éclairé	151,47 \$
Résidents	
(Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non reconnus par la Ville mais dont leur siège est à Sainte-Catherine / Pour les propriétaires d'immeubles ou d'entreprises dont leur siège est à Sainte-Catherine)	
<u>Parcs ou espaces verts</u>	
60 participants – non éclairé	49,71 \$
60 participants – éclairé	74,57 \$
125 participants – non éclairé	77,67 \$
125 participants – éclairé	116,51 \$
250 participants – non éclairé	134,64 \$
250 participants – éclairé	201,96 \$
Non-résidents	
(Pour les particuliers non-résidents / Pour les organismes non reconnus par la Ville dont leur siège est hors Sainte-Catherine / Pour les entreprises dont leur siège est hors Sainte-Catherine et autres)	
<u>Parcs ou espaces verts</u>	
60 participants – non éclairé	62,14 \$
60 participants – éclairé	93,18 \$
125 participants – non éclairé	97,09 \$
125 participants – éclairé	145,64 \$
250 participants – non éclairé	168,30 \$
250 participants – éclairé	252,45 \$
Notes pour la tarification des parcs pour cérémonie et événement spéciaux excluant tout événement sportif	
Parcs avec éclairage disponible :	
- Fleur-de-Lys (terrain de baseball, terrain de soccer AZ)	
- Chevaliers de Colomb (terrain de baseball),	
- Optimiste (possibilité)	
Les terrains extérieurs sont éclairés de façon automatique au coucher du soleil.	
Cette tarification est applicable pour tous les parcs de la Ville de Sainte-Catherine, sauf le RécréoParc.	
Pour chacune des réservations, le locataire signe un contrat de location dont il doit respecter intégralement les conditions.	
Le locataire pourrait avoir accès, selon les disponibilités, à : tables et chaises, barricades de rue, barrières de foule, corbeilles à déchets et à des installations électriques.	
La location ne peut garantir l'utilisation exclusive de l'espace pour la durée de l'évènement.	
Le locataire pourrait avoir à acquitter des frais pour la présence d'un employé municipal, selon le salaire horaire payé de l'employé, en fonction de la période de la journée, majoré du coût réel des bénéfices marginaux et de 15 % pour couvrir les frais d'administration.	
SOCAN : Le coût réel du tarif applicable de la SOCAN en vigueur, plus les frais et taxes applicables, sera facturé à tout utilisateur faisant jouer de la musique lors d'évènements.	

